



# Préfon-Retraite

Rapport de gestion **2018**

**Préfon**

La retraite et la prévoyance  
de la fonction publique

# Les chiffres de la retraite

## ✓ Présentation de l'architecture des retraites dans la fonction publique

### Panorama des régimes de retraite des agents publics (chiffres 2017)

Statut de l'agent	Titulaire de la fonction publique d'État	Titulaire des fonctions publiques territoriale ou hospitalière	Ouvrier d'État	Agent non titulaire (contractuel)
<b>Régime de base</b>	Régime de retraite de la fonction publique d'État (civils et militaires) Dépenses : 52,6 Md€ Gestion : SRE 2,0 M de cotisants 2,4 M de pensionnés	Régime de retraite des fonctionnaires hospitaliers et territoriaux Dépenses : 18,6 Md€ (CNRACL) Gestion : CDC 2,3 M de cotisants 1,3 M de pensionnés	Régime de retraite des ouvriers d'État Dépenses : 1,8 Md€ (FSPOEIE) Gestion : CDC 0,03 M de cotisants 0,10 M de pensionnés	Affiliés au régime général Gestion : CNAV Assiette : salaire dans la limite du PSS
<b>Régime complémentaire</b>	Assiette : traitement indiciaire brut	Assiette : traitement indiciaire brut	Assiette : salaire	Ircantec Dépenses : 2,7 Md€ 2,9 M de cotisants 2,0 M de pensionnés Assiette : salaire dans la limite de 8 fois le PSS
<b>Régime additionnel</b>	Régime additionnel de la fonction publique (RAFP) Dépenses : 0,4 Md€ Gestion : ERAFP Assiette : primes, dans la limite de 20% du traitement indiciaire brut			

Source : Rapport sur les pensions de retraite dans la fonction publique (« jaune pensions ») publié en annexe au projet de loi de finances pour 2019 (p. 26)

## ✓ Les chiffres de la retraite individuelle

Selon l'enquête annuelle de la DREES : « panorama de l'épargne retraite » (chiffres arrêtés à 2017), la part dans les cotisations retraite des cotisations facultatives reste stable à 5%, alors que la part dans les prestations servies augmente pour atteindre 2,1% (ce ratio représente la somme des prestations issues d'une cotisation volontaire à un régime de retraite rapportée à l'ensemble des prestations des régimes obligatoires). En 2017 le montant des cotisations à un régime

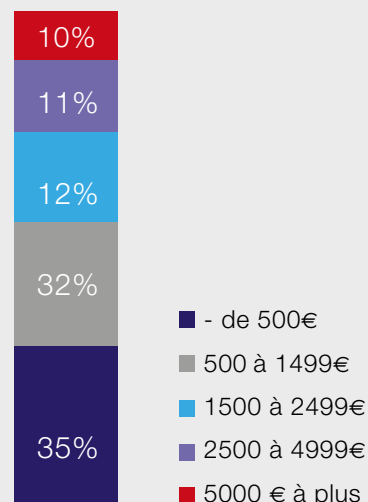
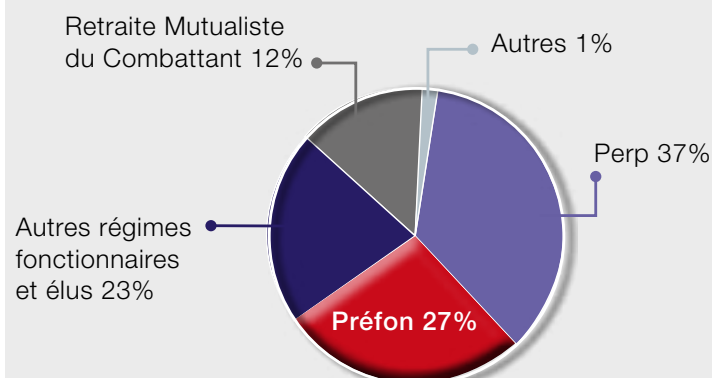
volontaire a représenté 13,9 milliards d'euros dont 3,1 milliards sur des régimes individuels (régimes réservés aux fonctionnaires et élus, plan d'épargne retraite des particuliers, retraite mutualiste du combattant ...). Sur cette partie, le régime Préfon représentait à lui seul, en 2017, 11,5% de la collecte et 15% en 2018 (les chiffres 2018 du marché sont une estimation).

## ✓ Dispositifs de retraite supplémentaire souscrits dans un cadre personnel : 51 Md€

Sur l'ensemble des provisions mathématiques (229 milliards d'euros), la répartition est la suivante : 58% concernent les dispositifs de retraite supplémentaire souscrits dans un cadre professionnel ; 22% concernent les dispositifs de retraite supplémentaire souscrits dans un cadre personnel ou assimilé et 20% concernent les produits pour les indépendants (à titre individuel).

Nous nous sommes intéressés au comportement des épargnants à titre individuel en termes de versements.

### Le comportement des épargnants : Part des cotisants à un produit de retraite individuel supplémentaire en 2017 selon la tranche annuelle de versement



# Édito



**Denis Lefebvre**  
Président de l'association Préfon

**N**ous avons souhaité, dans ce rapport de gestion 2018, donner la parole aux responsables des commissions qui œuvrent à la surveillance du régime. Je tiens particulièrement à remercier l'implication constante des administrateurs. Cette gouvernance du régime, ce dialogue actif, de qualité et de confiance avec nos assureurs, permettent une meilleure surveillance des indicateurs et des performances. C'est, bien sûr, au cœur des missions de l'association et un gage de sécurité pour nos affiliés.

2018 traduit la vitalité de Préfon : le nombre d'affiliations nouvelles a progressé de 14%, témoignage d'un intérêt de plus en plus fort pour le régime Préfon-Retraite. La valeur de service du point de rente a été revalorisée de 1,08%, au 1er janvier 2019, l'ensemble des affiliés voyant ainsi leurs droits à rente croître de manière significative. La notation ISR du portefeuille du régime est à son plus haut historique selon le score communiqué par Vigeo Eiris. Enfin, dans un contexte peu favorable à l'épargne retraite, Préfon a vu progresser sa part de marché dans la collecte. En effet, avec la mise en place du prélèvement de l'impôt à la source et

à cause d'une absence d'incitation fiscale (année blanche), la collecte en France de l'épargne retraite a baissé de 35%, alors que celle du régime n'a diminué que de 20%.

2018 a vu le changement de la réglementation prudentielle avec la mise en vigueur de la loi Sapin 2. Les nouvelles règles de pilotage applicables aux régimes de retraites supplémentaires en points ouvrent la voie à une évaluation plus fine de leurs engagements. Elles indiquent que le régime Préfon-Retraite est bien géré et robuste.

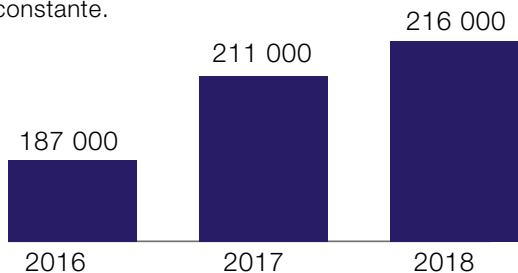
Enfin, la loi d'action pour la croissance et la transformation des entreprises, dite loi PACTE, présentée et débattue en 2018 (elle a depuis été votée) modifie en profondeur l'épargne-retraite pour la rendre plus attractive. Préfon entend accompagner cette ambition, d'autant que le dispositif permet désormais à l'épargnant, qui le souhaite, de transférer son ancien PERP ou son Madelin vers Préfon-Retraite.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.



# Chiffres clés du régime Préfon-Retraite

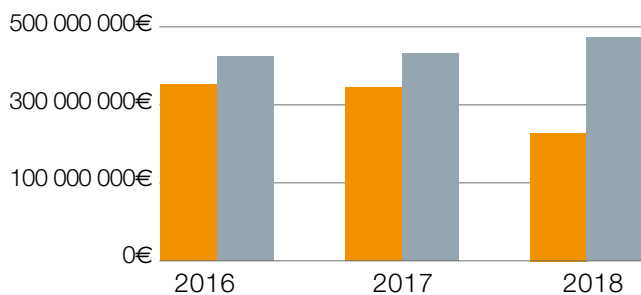
La gestion administrative du régime est assurée par CNP Assurances. Les demandes sont traitées en moyenne sous 10 jours, les indicateurs qualité mis en place entre l'association et le gestionnaire administratif sont en amélioration constante.



Nombre de demandes administratives traitées par le centre de gestion

La collecte 2018 est en retrait de 20% s'expliquant par la mise en place du prélèvement de l'impôt à la source et de l'année blanche. À noter que le marché de l'épargne retraite est en baisse de 35%, le régime de la Préfon a donc mieux résisté. Les cotisations au régime de la Préfon représentent 15% de l'épargne retraite.

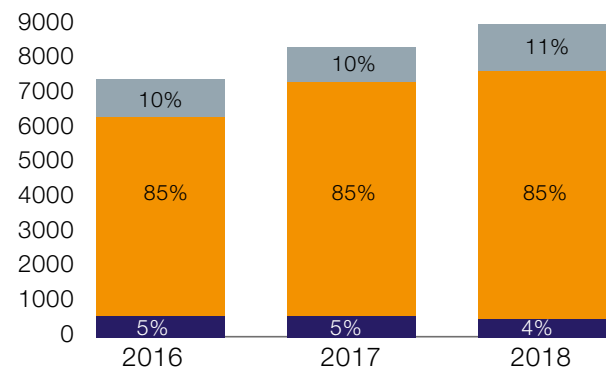
En 2018, la cotisation moyenne est de 1 385€ et la rente moyenne est de 3 029€



Collecte  
Rentes servies

Evolution de la collecte et des rentes servies

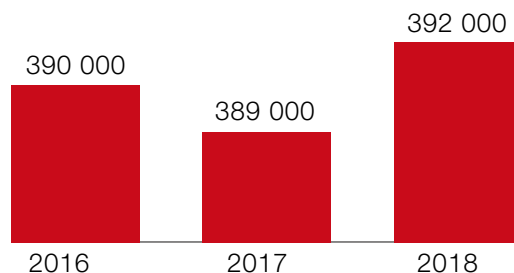
Avec 8 490 nouvelles rentes en 2018, on observe une hausse de 4% du nombre de liquidations. 22% des liquidations s'effectuent avec 20% en capital. L'âge moyen de liquidation est de 64 ans. 81% des nouvelles rentes sont non réversibles.



- de 59 ans  
60 à 69 ans  
+ de 70 ans

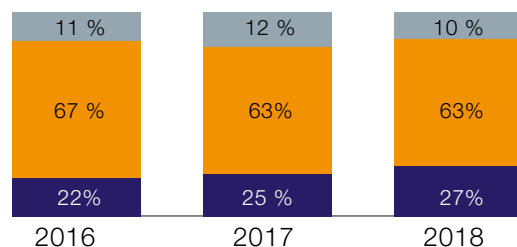
Répartition des nouvelles rentes par tranche d'âge

Le nombre d'actifs est en léger retrait, alors que le nombre de retraités augmente. Le régime a constaté le décès de 3 138 allocataires au cours de l'année 2018, à comparer à 2 316 en 2017, soit une progression de 35,49%.



Les affiliés au Régime Préfon-Retraite

En 2018, les nouvelles affiliations progressent de 14% avec près de 7 000. L'âge moyen à l'affiliation est de 42 ans. Une affiliation sur deux se réalise par souscription en ligne et signature électronique. 63% des nouveaux affiliés sont des femmes.



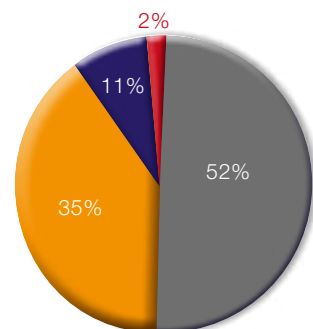
Répartition des affiliations nouvelles par tranche d'âge

- de 35 ans  
36 à 55 ans  
+ de 56 ans

La répartition hommes/femmes est de 43% vs 57%, la part des hommes étant légèrement plus élevée dans les classes les plus hautes (18 à 100).

77% de la population est concentrée dans les tranches d'âge supérieures à 46 ans.

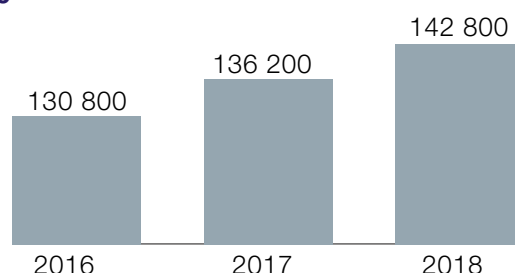
Les isolés représentent à ce jour 70% du portefeuille, contre 30% pour les précomptés.



classe 1 à 5  
classe 6 à 10  
classe 12 à 24  
classe 30 à 100

Les cotisations par classe de cotisation

51% des allocataires ont entre 65 et 75 ans.



Les rentes servies par le régime Préfon-Retraite



# La gestion administrative et technique

## ■ Chantiers 2018

La gestion administrative du régime a été marquée en 2018 par plusieurs chantiers. Le plus important a été la préparation de la mise en place du prélèvement de l'impôt à la source. Ces travaux techniques ont largement mobilisé les équipes de CNP Assurances afin d'être prêt au 1<sup>er</sup> janvier 2019. En raison de contraintes techniques, l'assureur a avancé de quelques jours le paiement des arrérages trimestriels qui sont désormais versés chaque fin de trimestre, alors qu'ils l'étaient les premiers jours du trimestre suivant. Cela afin d'éviter que l'arrérage du dernier trimestre 2018 ne soit versé en 2019 et subisse le prélèvement de l'impôt à la source. Ainsi en 2018, il a été versé l'équivalent de cinq trimestres.

À partir de 2019, un prélèvement sur le montant de la rente est opéré sur la base d'un taux d'imposition personnalisé communiqué par l'administration fiscale. En l'absence de taux personnalisé, CNP Assurances applique la grille de taux par défaut publiée par l'administration fiscale, cette grille est également appliquée pour les rentes non inscriptibles et pour le paiement des liquidations avec 20% en capital. CNP Assurances a également finalisé la mise en conformité avec la Loi Eckert sur la recherche des bénéficiaires. Enfin, à la demande de l'association, une étude sur la mensualisation des rentes a été menée. Sur ce dernier sujet, le lancement du projet de remplacement du système de gestion des rentes a été différé, compte tenu des impacts potentiels de la loi PACTE sur les produits de retraite et, en particulier, sur les modalités de liquidation des rentes.



## Interview de **Alain Belgy**, administrateur et responsable de la commission administrative et technique

### Quel est le rôle de la commission administrative que vous présidez ?

« La commission administrative a pour rôle de vérifier la qualité et la fiabilité des éléments d'informations fournis par CNP Assurances qui est le gestionnaire administratif du régime Préfon-Retraite. Une convention administrative a été établie avec l'assureur, elle fixe les indicateurs de qualité et de délai de réponse. Par ailleurs, la commission reçoit de la CNP un certain nombre d'éléments statistiques qui nous sont très utiles pour déterminer la politique à mettre en œuvre et répondre aux problématiques présentes et à venir.

### Comment fonctionne-t-elle ?

Depuis trois ans, la commission administrative s'est ouverte à tous les membres du conseil d'administration et de l'assemblée générale désireux de venir débattre sur les sujets qui relèvent de la commission. Deux réunions ont lieu chaque année, la première fin mars, la seconde fin novembre ou tout début décembre, toujours en présence de nos interlocuteurs de CNP Assurances.

Par ailleurs, depuis deux ans, se réunit de manière irrégulière une commission spécialement dédiée aux anciens régimes Préfon créés il y a de nombreuses années et qui ne sont aujourd'hui plus distribués. Cette commission a pour but de faire le point sur les conditions de fonctionnement de ces régimes et de procéder à leur mise à jour.

### Quel constat faites-vous quant à la qualité de gestion par CNP Assurances ?

Le constat est celui d'une nette amélioration de la qualité depuis que la commission existe. Nous avons mis en place un véritable lieu de concertation qui se traduit par des échanges fructueux, à l'occasion desquels les questions pertinentes sont débattues. Les indicateurs nous permettent d'avoir une assez bonne estimation de la qualité du travail fourni par CNP Assurances. Cette professionnalisation répond à l'exigence de transparence de Préfon, comme c'est le cas pour le fonctionnement de toute structure.

Il importe de noter que CNP Assurances a créé une cellule dédiée aux affiliés Préfon. Un centre téléphonique leur permet d'obtenir tout type de renseignements. Enfin, en matière budgétaire, là aussi, nous notons une bonne maîtrise des coûts.

### Les indicateurs ont-ils évolué ? Répondent-ils à vos attentes ?

Au fil du temps, les indicateurs ont évolué favorablement et leur présentation par CNP Assurances nous convient. Je prendrai pour exemple la question du temps de latence pour répondre de manière satisfaisante ou encore la qualité de la réponse sur des sujets complexes. À présent, nous travaillons sur la façon d'améliorer, davantage encore, les procédures entre Préfon et CNP.

### Quelles actions majeures ont été menées en 2018 ?

L'un des sujets fondamentaux de l'année 2018 a été la préparation de la retenue à la source qui s'est déroulée de manière satisfaisante. L'autre sujet marquant a concerné la mensualisation du paiement des prestations. Depuis deux ans, nous avons enclenché avec CNP Assurances une réflexion sur le sujet. Notre assureur doit mettre en place un nouveau dispositif informatique et nous espérons vivement qu'il sera opérationnel en 2020 pour permettre d'effectuer la mensualisation.

### Quelle est l'actualité à venir ?

Avant tout l'évolution du régime Préfon-Retraite suite à la loi PACTE. Cette loi a une incidence en gestion pour CNP Assurances. D'ores et déjà, la possibilité de sortie en capital (même partielle, le reste étant en rente) paraît acquise. Les ordonnances ne sont pas encore finalisées mais CNP Assurances a besoin d'un minimum de temps pour mettre en place le dispositif afférent. En termes de gestion, le système s'avère très complexe et nous savons que son coût sera plus important. Il s'agit là d'un véritable sujet appelé à être discuté lors de la prochaine réunion de la commission au mois de décembre. »

## ■ La conjoncture en 2018

- ✓ Après une année 2017 exceptionnelle, les marchés financiers ont connu une correction marquée en 2018 qui s'est fortement accentuée en fin d'année. La rupture s'est produite, fin septembre, avec la confirmation par la Réserve Fédérale américaine de sa volonté de poursuivre en 2019 la normalisation monétaire menée en 2018. Elle a été amplifiée par la dégradation du contexte politique (tensions commerciales sino-américaines, incertitudes persistantes sur le Brexit, différend UE-Italie sur le budget).
- ✓ Le dernier trimestre de l'année 2018 a été marqué par une forte correction des marchés financiers. Les prix de l'ensemble des actifs ont chuté et les rendements des emprunts d'État américains ont augmenté en octobre, pour ensuite diminuer dans un contexte de baisse généralisée des prix des actifs risqués. En décembre, les ventes massives ont continué sur les marchés d'actifs risqués, s'accompagnant, cette fois-ci, d'une forte baisse des rendements des emprunts d'État au niveau mondial : c'est la recherche de « la qualité ». Cette forte correction traduit à la fois des signaux contrastés concernant l'activité économique mondiale et le durcissement progressif, mais persistant, des conditions financières. Le spectre d'une guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis, ainsi que le renforcement des incertitudes politiques en zone euro, sont venus également rythmer les fluctuations des marchés financiers. Les cours du brut ont aussi subi une forte correction sur le trimestre (près de -40%), traduisant un changement d'anticipation sur le marché pétrolier et un équilibre davantage dominé par les États-Unis que par l'Arabie Saoudite. Les États-Unis sont devenus le premier producteur mondial de brut grâce à la technologie du schiste. Le prix du pétrole est désormais inférieur ou proche de son prix à la même période en 2017. La contribution de l'énergie dans les indices des prix à la consommation s'est effondrée, engendrant un ralentissement de l'inflation un peu partout. Le début du mois d'octobre a rappelé le mois de février. Les marchés actions mondiaux ont chuté sur fond d'inquiétudes d'un resserrement plus prononcé de la politique monétaire américaine. Cela s'est alors traduit par une hausse soudaine des taux d'intérêt américains. Les rendements des emprunts d'État américains à 10 ans se sont maintenus au-dessus des 3%, seuil auquel ils se sont heurtés tout au long de l'année. La courbe des taux américains s'est pentifiée brièvement début octobre, les rendements longs s'envolant.
- ✓ Ce regain de tensions est intervenu dans un contexte d'interrogations croissantes au dernier trimestre sur les perspectives de l'économie américaine. La relance fiscale et budgétaire votée fin 2017 a permis une ré-accélération de la croissance (au-dessus de 3%) mais au prix de déséquilibres futurs (hausse des déficits commerciaux et courants).
- ✓ L'autre sujet d'inquiétude a été le rebond de l'inflation (atteignant 2,9% durant l'été aux États-Unis et 2,3% en zone euro). La réponse de la FED (hausse de 100 bps des taux courts et réduction de la taille du bilan) a fait monter les taux obligataires américains (au-dessus de 3%), renforcé le dollar (+6%) et provoqué des sorties de capitaux dans les pays émergents obligeant les banques centrales à réhausser leurs taux dans la précipitation.
- ✓ Au 31 décembre 2018, le CAC 40 s'établit à 4 731 contre 5 313 au 31 décembre 2017, l'OAT 10 ans française était à 0,71% contre 0,79% un an plus tôt.
- ✓ L'année 2019 a débuté favorablement sur les marchés actions et obligataires suite à un revirement du discours de la Réserve Fédérale américaine (plus aucune hausse des taux n'est anticipée). L'inflation est maintenant de 1,6% aux États-Unis et de 1,5% en zone euro.

## ■ La structure de l'actif

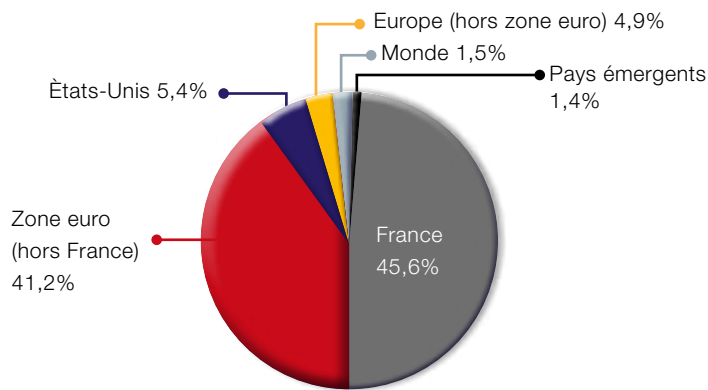
Sur l'année, l'allocation de la poche Taux se réduit, passant de 80.5% fin 2017 à 79.8% en fin d'année, notamment sa sous-poche trésorerie et cash diminue passant de 1.4% en 2017 à 0.7% fin 2018. La poche Diversification augmente et passe de 20.2% contre 19.5% fin 2017, la sous-poche immobilier et infrastructure se renforce de 0.4%. Fin 2018, nous avons une durée de 12.2 ans sur la poche de taux fixe qui reste quasiment stable par rapport à fin 2017 où l'on observait une durée de 12.4 ans. La durée est de 15.2 ans pour le passif, soit un écart de durée entre l'actif et le passif de 3.0 ans très légèrement supérieur à fin 2017, 2.9 ans. La contribution des plus-values réalisées et des variations de provisions est de +0,37% sur le rendement comptable qui s'établit à 3,38%. Il est de 2,80% nets de frais.

L'évolution de l'accord relatif à la politique de placement de décembre 2014 précise que les différentes poches d'actifs sont désormais évaluées à partir de leur Valeur Nette Comptable. Les fourchettes cibles ont été définies par grande poche : poche Taux entre 75 et 85%, poche Diversification entre 15 et 25%. La part action étant au minimum de 7,5%.

Au 31 décembre 2018, en millions d'euros, la Valeur bilan nette est de 13 393,2. La valeur boursière est de 15 587, soit un niveau de plus-values latentes de 2 193,8.

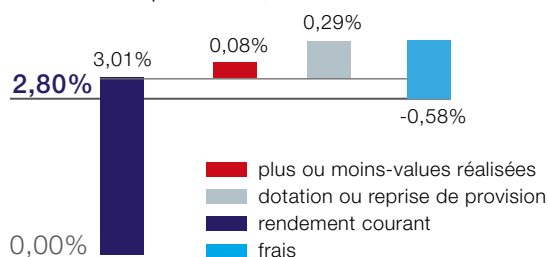
Obligations ou prêts en direct à taux fixe	72,8%
Obligations, produits structurés indexés inflation ou prêts en direct à taux variable	5,5%
OPCVM Trésorerie et Cash	0,7%
OPCVM ou fonds obligataires «Investment Grade»	0,8%
Actions et OPCVM actions, fonds de private equity et actions non-cotées	12,4%
Convertibles (en direct ou OPCVM) et produits structurés actions	0,9%
Immobilier et infrastructure	5,0%
OPCVM de taux de diversification (High Yield, dettes émergentes, fonds de prêts)	1,9%

## ■ Composition de la poche actions



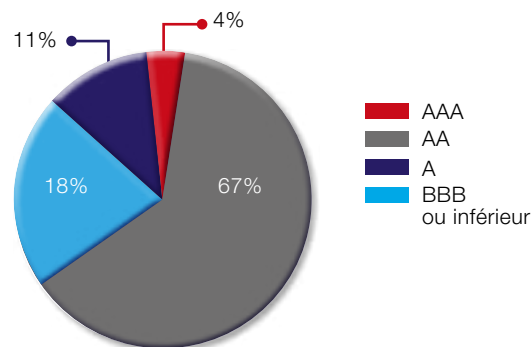
## ■ Le rendement comptable

Le rendement comptable net de chargement est égal à 2,80%, il est constitué du rendement courant auquel se rajoutent les plus ou moins-values et provisions, il est diminué des frais.



## ■ Composition de la poche obligataire

### Ventilation de la poche taux par notation



### Ventilation de la poche taux par catégorie d'émetteur

<b>Sous total Secteur Public</b>	<b>82,9%</b>
Emprunts d'Etats	70,7%
Agences publiques et supra	5,5%
Collectivités locales	1,3%
Entreprises non financières	4,6%
Entreprises financières	0,8%
<b>Sous total Secteur Privé</b>	<b>17,1%</b>
Entreprises non financières	9,9%
Entreprises financières	7,3%



## Interview de **Philippe Soubirous**, vice-président et responsable de la commission financière

### « Quel est le rôle de la commission financière que vous présidez ? »

La commission s'inscrit dans le rôle général de l'association. Elle représente les affiliés et s'assure que les placements financiers du régime sont en ligne avec leurs attentes et les droits qui leur sont promis. Elle s'attache à établir un dialogue fructueux avec l'assureur et les réassureurs autour des stratégies actif-passif pour l'ensemble des provisions constituées par les cotisations. Ainsi, elle procède à l'examen du reporting financier, selon les choix de chaque assureur au bénéfice de sa part du portefeuille Préfon. Nous regardons la performance globale du portefeuille au regard de celle du marché et les performances propres à chaque gestionnaire d'actifs ; le rendement financier bien entendu mais aussi le résultat comptable pour satisfaire nos engagements. Nous observons attentivement la capacité de revalorisation car la promesse de Préfon tient sur deux jambes : la garantie de la valeur de service du point au moment où il a été acheté, et le maintien de la valeur réelle des rentes. C'est-à-dire leur pouvoir d'achat.

liés et s'assure que les placements financiers du régime sont en ligne avec leurs attentes et les droits qui leur sont promis. Elle s'attache à établir un dialogue fructueux avec l'assureur et les réassureurs autour des stratégies actif-passif pour l'ensemble des provisions constituées par les cotisations. Ainsi, elle procède à l'examen du reporting financier, selon les choix de chaque assureur au bénéfice de sa part du portefeuille Préfon. Nous regardons la performance globale du portefeuille au regard de celle du marché et les performances propres à chaque gestionnaire d'actifs ; le rendement financier bien entendu mais aussi le résultat comptable pour satisfaire nos engagements. Nous observons attentivement la capacité de revalorisation car la promesse de Préfon tient sur deux jambes : la garantie de la valeur de service du point au moment où il a été acheté, et le maintien de la valeur réelle des rentes. C'est-à-dire leur pouvoir d'achat.

### Comment la commission est-elle organisée ?

La commission se réunit trois fois par an, sans compter ce que nous appelons les moments thématiques. Y participent des membres de l'association, qu'il s'agisse de ceux de l'assemblée générale, du conseil d'administration et du bureau. Nous avons des spécialistes à tous les étages et dans la gouvernance de la Préfon, les décisions sont partagées.

### Quel a été le chantier marquant en 2018 ?

2018 a été une année charnière en raison du changement de la réglementation prudentielle avec la mise en œuvre de la loi Sapin2, ce dispositif réglementaire des régimes en points\* arrive après la mise en place de Solvabilité 2. Aujourd'hui, nous valorisons nos actifs selon une vision économique et non plus comptable, ce qui permet de prendre en compte la valeur de marché. Nous sommes devenus totalement proactifs dans la démarche financière en termes d'ALM (outil financier construit au regard des engagements à prendre). À cet égard, Préfon a lancé un audit de ce nouvel environnement pour voir si les

choix des assureurs étaient en phase avec la nouvelle réglementation. La commission travaille sur la capacité à revaloriser. Sur la plupart des scénarii centraux, Préfon a l'aptitude de servir une revalorisation. Mais la question posée est de savoir comment nous objectivons les choses en étant raisonnable ? Pour ce faire, nous nous projetons sur le moyen et le long terme pour aborder l'évolution de la valeur de service du point en fonction de l'état des marchés. La capacité à faire, le comportement et les choix des acteurs vont désormais permettre de trouver, ou non, du rendement.

### La stratégie des placements de Préfon repose sur une diversification, avec quatre assureurs. Quel bénéfice en tirez-vous ?

Ne pas mettre les œufs dans le même panier est dans l'ADN de la Préfon : même si l'engagement est uniquement porté par CNP Assurances, il est couvert par les quatre visions stratégiques différentes des assureurs. Grâce à cette pluralité d'acteurs, nous minimisons le risque d'erreurs et nous privilégions une forme de challenge : nous regardons les choix effectués, nous les objectivons et nous voyons les résultats. Aujourd'hui l'immobilier est un bel exemple des stratégies complémentaires réussies au bénéfice du régime Préfon-Retraite. Il en va de même en ce qui concerne le marché obligataire dans un contexte compliqué. Dans la gestion financière globale, il y a de grandes orientations partagées entre assureurs. Tandis qu'au sein des actifs de performance, nous avons des paris tactiques où doit s'exprimer la stratégie du gérant.

L'association est force de proposition et nous avons réussi à établir un dialogue de confiance et de qualité. Nous sommes à même de suggérer aux assureurs d'aller plus loin dans une classe d'actifs, de regarder de plus près en termes d'actions spécifiques (le viager, le logement intermédiaire, par exemple). Toutefois, in fine, c'est bien l'assureur qui est responsable du portefeuille Préfon.

Pour conclure, je dirai qu'une sorte de coresponsabilité association-assureur s'est instaurée qui permet une meilleure information au gré de la transparence des choix et d'une meilleure responsabilisation des acteurs au profit des affiliés de la Préfon. »

\* Note de rédaction : cf. le rapport de gestion de l'année dernière

# Préfon accompagne la croissance de l'économie française

✓ Zoom sur le fonds NOVI 2



**Interview de Christophe Bavière,  
Président et Associé-fondateur d'Idinvest**



**D**epuis plus de 20 ans, les politiques publiques ont orienté l'épargne vers le capital investissement, mettant ainsi en évidence l'émergence de l'écosystème entrepreneurial français. Le capital investissement est l'une des principales sources de financement des entreprises aux côtés du crédit bancaire et de la cotation en bourse. En soutenant la croissance et l'internationalisation des PME et ETI les plus prometteuses, cette classe d'actifs constitue un rouage essentiel de l'économie réelle. Elle a par ailleurs fait ses preuves : en moyenne, selon une étude publiée par France Invest en 2017, les entreprises financées par le capital investissement affichent un rythme de croissance de l'emploi plus de 6 fois supérieur à celui du secteur marchand français, aussi bien en termes de croissance des effectifs que de création nette.

**Monsieur Bavière, vous êtes le Président et Associé-fondateur d'Idinvest, pouvez-vous nous présenter le fonds NOVI 2 ?**

« À travers son activité d'investissement dans les PME françaises, le fonds NOVI 2 géré par Idinvest Partners s'inscrit dans cette philosophie. Lancé en 2015, il accompagne les PME d'aujourd'hui qui deviendront les ETI de demain. Il participe ainsi à la croissance de l'économie réelle, des pôles de compétitivité dans les régions et plus largement à l'attractivité des secteurs qui font de la France un acteur de premier plan sur la scène internationale.

Le Fonds NOVI 2 a la particularité d'être un fonds hybride : il autorise les investissements en dette et en fonds propres et permet ainsi de proposer une solution sur-mesure, adaptée aux besoins de financement des entreprises. Par ailleurs, sa durée de vie (21 ans) est parfaitement adaptée à la philosophie d'Idinvest qui a pour objectif d'accompagner les entreprises sur le long terme.

**Pourquoi les assureurs du régime ont choisi d'investir dans NOVI 2 ?**

La gestion du fonds NOVI 2 cible les secteurs et les entreprises françaises les plus dynamiques. Dans ses choix d'investissement, Préfon a une exigence de qualité sur le long terme. Idinvest y répond par une démarche vertueuse dont la philosophie promeut la diversification des activités économiques, l'investissement responsable, l'innovation et le rayonnement de l'industrie française.

L'approche de long terme privilégiée par les équipes d'Idinvest permet une création de valeur durable, renforcée par l'enga-

gement actif de la Société de gestion dans la gouvernance de l'entreprise. Partisane de la création de valeur par la croissance, Idinvest mobilise toutes ses ressources pour les mettre au service de la stratégie de chaque société accompagnée : mise en relation commerciale, support aux projets de développement, rapprochement avec des partenaires stratégiques, etc. Plus encore, Idinvest encourage l'internationalisation des entreprises sur les marchés en forte croissance, notamment aux Etats-Unis et en Asie. Dans une logique de partenariat à dimension humaine, Idinvest et les dirigeants français construisent ensemble le socle d'une économie compétitive et ambitieuse. Grâce à un suivi attentif et régulier des entreprises du portefeuille, Idinvest mesure sa contribution à la croissance de l'économie française. A travers NOVI 2 et les 20 groupes qu'il accompagne, les assureurs français participent à la croissance de l'économie aussi bien sur le plan de la création d'emplois (+ 2 000 équivalents temps plein créés/intégrés par les sociétés du portefeuille sur les 18 derniers mois) que du développement de l'activité (15,5% de croissance annuelle moyenne dans les sociétés du portefeuille à décembre 2018).

Jouissant d'entrepreneurs de talent, de réseaux développés et de modèles économiques inventifs, la France est bien positionnée pour devenir la première économie européenne. Financer ses entreprises soulève de nouveaux défis : les PME ont aujourd'hui besoin de plus d'argent, à intervalles plus réguliers et de plus d'accompagnement extra-financier pour atteindre un potentiel de croissance qui est de plus en plus international.

Dans ce contexte prometteur, financer les fleurons de l'économie française, c'est financer l'avenir. >>





# Bilan et compte de résultat au 31 décembre 2018

## 1 / Bilan

Le total du bilan du régime est de 13 915 millions d'euros, en baisse de 32 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Les placements représentent 93% de l'actif, les provisions 97% du passif.

Actif		Passif	
Placements	12 967 067 673 €	Provisions techniques brutes	13 433 265 476 €
Créances	176 832 019 €	Autres dettes	291 177 579 €
Autres actifs	21 615 400 €	Comptes de régularisation	191 041 864 €
Comptes de régularisation	749 069 827 €		
<b>Total du bilan</b>	<b>13 915 484 919 €</b>	<b>Total du bilan</b>	<b>13 915 484 919 €</b>

## 2 / Compte de résultat

### Compte de résultat

Primes	275 538 853 €
Produits des placements	667 343 969 €
Autres produits techniques	63 274 €
Charges des sinistres	-485 798 334 €
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-160 827 548 €
Frais d'acquisition et d'administration	-10 746 015 €
Charges des placements	-285 537 729 €
Autres charges techniques	-36 470 €
Résultat technique	0 €

Le compte d'exploitation est nécessairement égal à zéro. A noter sur l'exercice, la baisse de 20% des primes (encaissements du régime) qui s'explique par la neutralisation de l'impôt sur les revenus 2018 consécutive à la mise en place du prélèvement de l'impôt à la source qui a désincité les affiliés à cotiser. En corollaire, on observe une hausse de 7% des prestations (charge des sinistres) expliquée par un départ à la retraite des générations importantes d'affiliés entrées dans les années 90. La description des soldes de gestion permet de comprendre comment se constituent les provisions en face des engagements. Les soldes de la gestion technique et de la gestion financière alimentent la Provision Technique Spéciale (les actifs du régime).

## 3 / Soldes de gestion

### ■ Gestion technique

Le solde de la gestion technique s'élève à - 220 978 691,83€. Il résulte de la différence entre les cotisations nettes d'un montant de 264 792 837,49€ et les allocations à charge du régime d'un montant de 485 771 529,32€.

La variation de - 95 728 666,48€ par rapport à 2017 s'explique principalement par la baisse du chiffre d'affaires (-65 M€) et la hausse des prestations (30 M€).

Le solde est intégralement affecté à la provision technique spéciale du régime.

### ■ Gestion financière

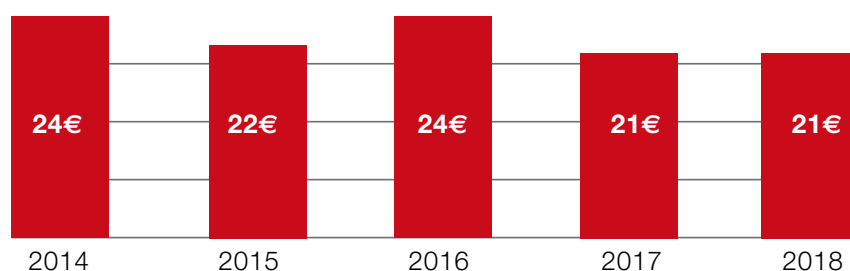
Le solde de la gestion financière atteint 381 806 240,18€, en diminution de 7% par rapport à celui de l'exercice précédent (410 389 861,27€). Il est le résultat des produits de la gestion financière à hauteur de 457 560 612,7€ auxquels se retranchent les prélèvements sur encours à hauteur de 75 754 372,57€.

### ■ Gestion administrative

Le solde de la gestion administrative est la différence entre le montant des chargements (3,90% des cotisations, soit 10 746 015,26€) et les sommes engagées pour la gestion du régime par CNP Assurances (1,20% des cotisations), les frais de représentation des affiliés par l'association (0,65% des cotisations), les frais d'intermédiation et de promotion du régime engagés par Préfon-Distribution (2,05% des cotisations). Le solde de la gestion administrative est nul au 31 décembre 2018.

Il est à noter que le régime ne perçoit pas de frais sur les rentes servies contrairement à d'autres régimes facultatifs de retraites.

Depuis 2014, le coût de gestion par affilié est en baisse alors même que les indicateurs qualité s'améliorent.



Coût de gestion par affiliés

# L'Investissement Socialement Responsable

L'objet social de l'association Préfon prévoit de « veiller au respect des valeurs à l'origine de sa création par quatre organisations syndicales dans la gestion des fonds collectés par les régimes créés, notamment par le choix d'investissements socialement responsables. » Cette démarche déjà ancienne se met en place avec un dialogue permanent et exigeant avec les assureurs du régime qui sont les détenteurs des titres. Ainsi depuis 2011, année d'adoption de sa charte, l'association demande à l'agence de notation Vigeo Eiris de noter le portefeuille. L'amélioration est significative et régulière depuis la mise en place de cette notation et la performance globale 2018 est à son plus haut historique (54,7/100).

## ■ Notation Vigeo Eiris

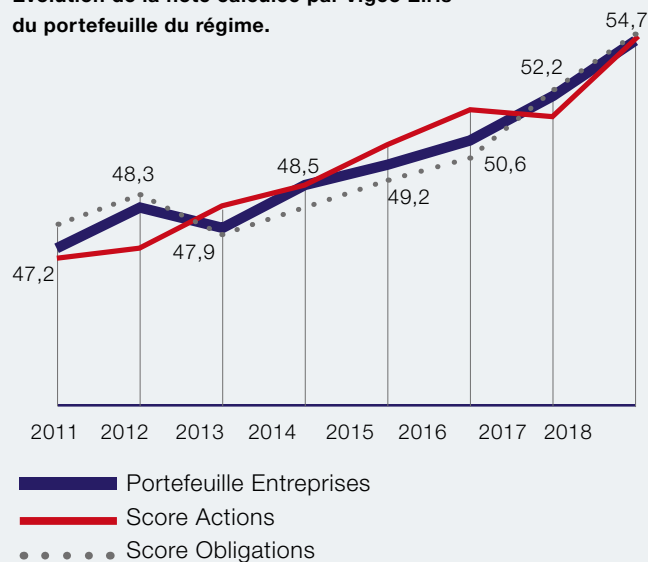
Cette note s'explique par le renforcement de l'influence positive des 10 valeurs les plus investies. Il est également à noter une performance robuste et en progression sur tous les domaines d'analyse : l'environnement, les ressources humaines, les droits humains, l'engagement sociétal, les comportements sur les marchés, la gouvernance.

L'agence Vigeo Eiris suit également les controverses auxquelles sont confrontées les entreprises et la gestion qui en est faite. L'opinion de Vigeo Eiris porte sur la sévérité de la controverse, la réactivité de l'entreprise à la controverse et la fréquence à laquelle une entreprise est exposée à des controverses. Une entreprise peut être mise sous surveillance dans une "Warning List" si elle est impliquée dans une controverse de sévérité critique et/ou controverse de sévérité élevée de façon fréquente ou persistante associée à un manque de réactivité.

La part des investissements sur des entreprises affichant une performance avancée ( $\geq 60/100$ ) a augmenté de 3 points de pourcentage comparé à fin 2017 et atteint 36%, son plus haut niveau depuis 2011. Les 10 valeurs les plus investies affichent un score moyen pondéré en augmentation (64,1/100 contre 60,3/100 à fin 2017). Le portefeuille présente des performances robustes et en progression sur tous les domaines d'analyse. Avec des scores supérieurs à la moyenne du portefeuille, les domaines Environnement, Droits humains et Gouvernance d'entreprise ont une influence positive sur la performance de ce dernier. On note également une baisse de la part des investissements portant sur des entreprises présentes en « Warning List » (17% contre 20% à fin 2017) et sur des valeurs impliquées de façon persistante ou fréquente dans des controverses (37% contre 45%).

La part des investissements sur des valeurs à performance faible ( $\leq 29/100$ ) est stable à 3%. Le portefeuille affiche une performance robuste, mais toujours en retrait et inférieure au score global, sur le domaine Comportements sur les marchés. Les secteurs Consommation discrétionnaire, Pétrole et Gaz et Santé impactent négativement la performance du portefeuille, avec des scores seulement limités et inférieurs d'au moins 5,5 points à la moyenne de ce dernier. Les enjeux relatifs à la gestion des restructurations et à la rémunération des dirigeants sont parmi les moins bien maîtrisés.

Evolution de la note calculée par Vigeo Eiris du portefeuille du régime.



## ■ Les axes d'engagements, les indicateurs ESG et l'empreinte carbone du portefeuille

En lien avec les objectifs de développement durable de l'ONU, Préfon a défini les quatre thèmes d'engagement suivants : le financement de la transition énergétique, l'intégration de critères ESG dans la rémunération des dirigeants, la transparence et l'équité fiscale, l'emploi et le droit du travail.

Sur ces quatre thèmes d'engagement, Préfon publie des indicateurs ESG, dialogue avec les assureurs et suit l'application par ces derniers des principes de vote qu'elle a édictés. Le reporting ESG est présent sur le site de l'association à l'adresse <http://www.prefon.fr/public/Notre-mission/Investissement-Socialement-Responsable>

Concernant la mesure de l'empreinte carbone du portefeuille, sur les scopes 1 et 2, la moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre par chiffre d'affaires et par émetteur (TCO<sub>2</sub>eq/M€) enregistre une baisse de 3% à 222.

## ■ Le vote en Assemblée générale

**Le vote aux AG n'est pas exercé par l'association mais par chacun des assureurs du régime. Un compte-rendu de ces votes est communiqué chaque année à l'association afin de s'assurer de la cohérence avec les principes édictés au nom des affiliés du régime.**

**Pour la représentativité des différentes parties prenantes, cela se traduit par exemple par :**

- I.a : Représentation équilibrée des différentes parties prenantes stratégiques de l'entreprise
- I.b : Administrateurs indépendants
- I.c : Comités indépendants en charge des enjeux stratégiques de gouvernance

**Principe II : Equilibre des rémunérations et de la répartition de valeur :**

- II.a : Répartition équilibrée de la valeur entre les parties prenantes
- II.b : Intégration des enjeux E&S dans les politiques de rémunération
- II.c : Equilibre des rémunérations au sein de l'entreprise

**Principe III : Transparence de l'information financière et extra-financière :**

- III.a : Mise en place d'un rapport intégrant les aspects financiers et extra-financiers
- III.b : Vérification et certification de l'information extra-financière



### Interview de **Michèle Nathan**, *vice-présidente et responsable de la commission ISR*

#### Comment est organisée la commission ISR que vous présidez ?

La commission Investissement Socialement Responsable dépend du bureau et est composée d'administrateurs membres du conseil d'administration ou de l'assemblée générale. Sa force vient notamment du fait que Préfon est administrée par les représentants des quatre organisations syndicales très engagées sur ce sujet, lesquels sont souvent également membres d'autres caisses de retraite qui, elles aussi, ont une politique ISR.

#### Quel est son rôle et quels travaux a-t-elle lancés et mis en œuvre depuis sa création ?

La commission a pour but de définir en concertation avec les assureurs la politique ISR de Préfon et d'en suivre l'application par les assureurs. Nous avons commencé par l'élaboration d'une charte en 2011 ; puis, l'année suivante, nous avons défini des indicateurs ESG (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) pour mesurer l'impact des investissements des émetteurs, à savoir les entreprises et l'État, dans lesquels le régime Préfon-Retraite investit. Nous avons ensuite défini des axes d'engagement et une politique de vote édictés au nom des affiliés du régime. Nous développons le dialogue avec les assureurs pour qu'ils prennent en compte ces principes dans la gestion de notre portefeuille. Nous avons demandé, il y a huit ans, à l'agence de notation extra-financière et indépendante Vigeo Eiris d'évaluer le portefeuille du régime Préfon-Retraite dans son intégralité. Nous disposons ainsi d'un historique dans la notation et pouvons démontrer l'amélioration continue du portefeuille de l'association.

#### Pourquoi avoir élaboré une stratégie ISR ? Est-ce à dire que la notion de rendement financier ne serait pas une priorité pour Préfon ?

L'ISR n'est pas antinomique avec le rendement financier. Il est rentable

car, les entreprises qui répondent aux critères de l'ISR – tout comme d'ailleurs les États et les collectivités – sont solides sur les trois piliers. Elles ont du rendement, il n'y a donc aucune contradiction. La charte d'engagement de 2011 traduit le croisement de la volonté syndicale avec la volonté de sécurisation. Qu'est-ce que cela induit ? Nous sommes présents dans des entreprises en tant que syndicats. Notre démarche est une démarche éthique. De plus, Préfon étant une caisse de retraite de la fonction publique, nous sommes obligés (dans le bon sens du terme) de garantir une sécurisation. L'ISR accroît cette sécurité car nous investissons dans le durable.

#### Quels ont été les chantiers majeurs en 2018 et quel bilan tirez-vous des actions menées ?

Nous notons une très nette amélioration sur tous nos indicateurs. La politique d'engagement que nous avons commencée auprès de nos assureurs, il y a deux ans, porte ses fruits. Je pense en particulier à l'identification des valeurs mal notées, aux conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement, à la question de la transparence des critères ESG dans les rémunérations des dirigeants. Nous ne sommes pas donneur d'ordre mais nous menons un dialogue actif et continu avec nos assureurs pour les convaincre de la nécessité à faire évoluer les pratiques des entreprises. En 2018, nous avons décidé de les rencontrer un par un. Cette démarche s'avère plus fructueuse qu'une réunion groupée. Côté bilan, le reporting 2018 nous donne entière satisfaction. Mais c'est un travail au long cours. L'ISR est un choix majeur de Préfon qui, au-delà de l'environnement, a des intérêts spécifiques dans le social et la gouvernance. C'est au regard de nos propres critères que nous faisons avancer nos priorités. >>

# Préfon

La retraite et la prévoyance  
de la fonction publique

Caisse nationale de Prévoyance de la Fonction Publique  
12 bis, rue de Courcelles – 75008  
[www.prefon.fr](http://www.prefon.fr)

Préfon, dans sa démarche d'ISR a fait le choix d'imprimer ce document sur du papier recyclé, produit en Italie (suite à la fermeture de la papeterie française qui fournissait précédemment le papier), réduisant ainsi l'impact environnemental de ce document de :



42  
kg de déchets ultimes



115  
kg d'équivalent CO<sub>2</sub> pour le transport  
149  
kg d'équivalent CO<sub>2</sub> pour la fabrication



1 124  
km parcourus pour le transport  
des matières premières



1 474  
litres d'eau



130  
kWh d'énergie



113  
kg de bois

**Sources :** Les calculs de l'empreinte environnementale ont été réalisés par le cabinet conseil environ'MANS, spécialisé dans l'accompagnement qualité, sécurité, environnement, conformément à la méthodologie Bilan Carbone®. Le gain CO<sub>2</sub> sur le transport est la différence de lieux de fabrication des papiers considérés. Les calculs sont issus d'une comparaison entre le papier recyclé considéré et un papier à fibres vierges selon les dernières données disponibles de European BREF (pour le papier à fibres vierges). Les résultats obtenus sont issus d'informations techniques et sont sujets à modification.

Pour en savoir plus : [www.environmans.fr](http://www.environmans.fr)  
Crédit pictogramme : freepik.

